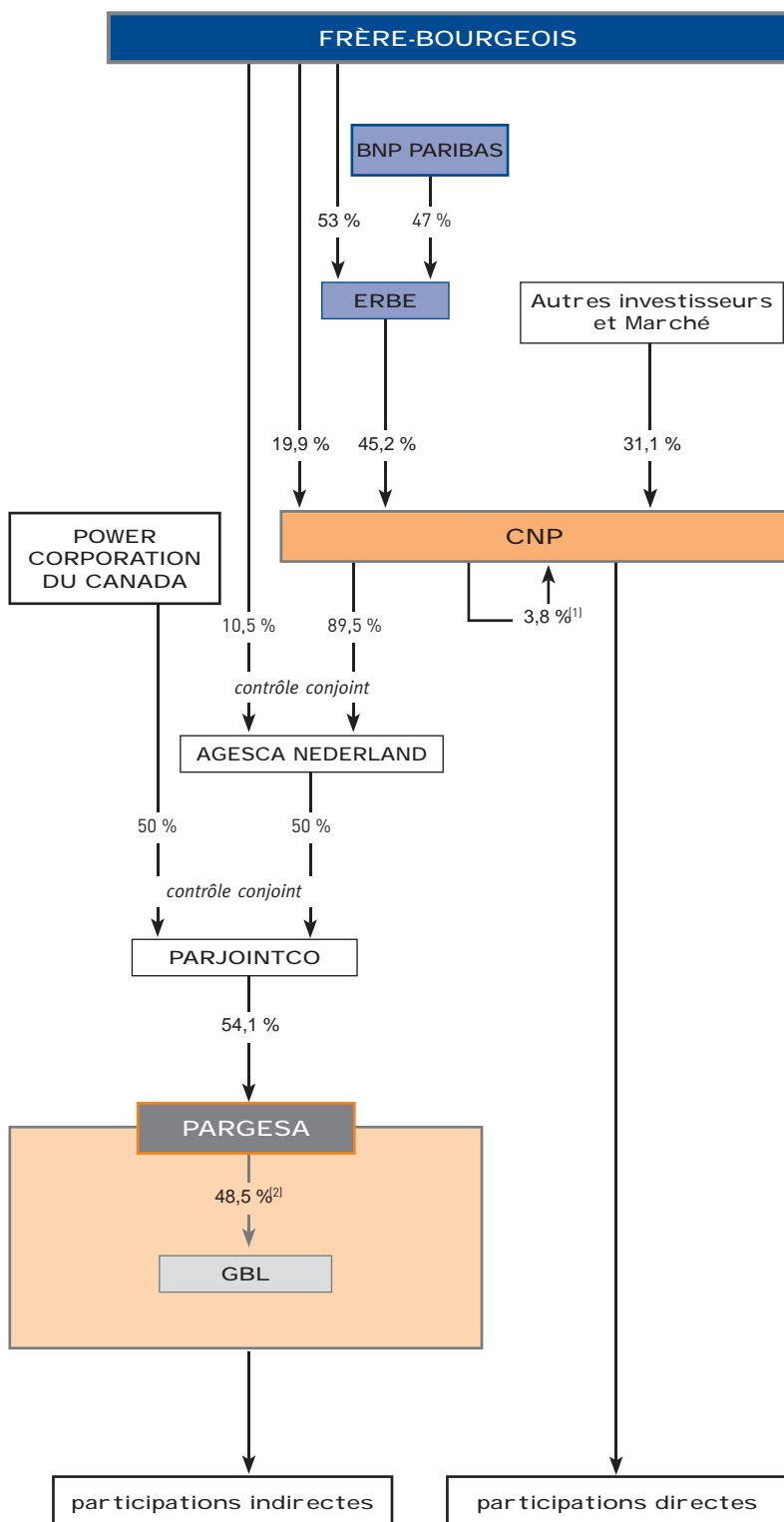


Structure et actionnariat du groupe

Le présent organigramme, arrêté ici au 30 juin 2007, est tenu à jour périodiquement sur le site internet www.cnp.be.



La CNP est l'entité cotée du groupe communément appelé «Groupe de Charleroi». Contrôlé par le Baron FRÈRE et sa famille, celui-ci est constitué de trois niveaux :

- FRÈRE-BOURGEOIS, la société faitière, dont le capital est détenu par la famille FRÈRE ;
- le niveau de partenariat avec un groupe de premier plan : ERBE avec BNP PARIBAS ;
- et CNP, le partenariat avec d'importants investisseurs institutionnels et le marché.

Le groupe CNP a, outre son activité d'investissement direct, une activité d'investissement au travers de PARJOINTCO / PARGESA / GBL et les sociétés de leur groupe. C'est en effet au sein de PARJOINTCO que, en 1990, le groupe a associé sa participation en PARGESA à celle du groupe POWER CORPORATION DU CANADA, contrôlé par Monsieur Paul DESMARAIS Sr. et sa famille. Cette alliance fait l'objet d'une convention liant les partenaires jusqu'en 2014. Elle concerne PARGESA, ses filiales et ses intérêts stratégiques.

(1) Plan d'options en faveur du personnel portant sur 3,2 % du capital.

(2) Plus de 50 % des droits de vote, tenant compte de l'autocontrôle.